

Commune de Saint Laurent du Bois

LES INFOS : NOVEMBRE 2022

PREMIER ATELIER DE TRAVAIL – NOUVEAUX LOGEMENTS AU BOURG



Suite à la première réunion de présentation concernant la création des nouveaux logements dans le bourg, des ateliers avec les architectes chargés de ces constructions seront mis en place. Aujourd'hui, 8 personnes sont inscrites.

*La première rencontre est prévue le : **JEUDI 10 novembre de 18h à 19h30***

Objet de la rencontre: Amorce de la discussion sur les thèmes suivants : paysage, relief, végétation, eau, sol, jardins, voitures

=> Un repas style auberge espagnole avec discussion autour de l'esquisse clôturera cette rencontre

Si vous voulez participer et si vous n'êtes pas encore inscrit, merci de donner vos coordonnées par mail à secretariat@stlaurentdubois.fr ou tél (05 56 76 40 61) avant le 9 novembre.

À noter : Conformément au calendrier de l'opération avec une fin des constructions prévue pour décembre 2024, les premières esquisses du projet doivent être rendues et validées avant la fin de cette année!

COMMEMORATION - 11 NOVEMBRE 2022



En raison des travaux sur la place de la mairie, le Conseil Municipal avec regret a pris la décision pour des raisons de sécurité de ne pas faire de cérémonie cette année. Cependant, nous vous confirmons qu'une gerbe sera déposée par vos conseillers.

POINT TRAVAUX



En raison de certains éclaircissements nécessaires pour démarrer la prochaine phase de travaux sur la RD672, il a été décidé en accord avec l'entreprise FAYAT TP de suspendre les travaux pendant 3 semaines. Cependant l'entreprise Antoine Paysage s'occupera pendant ce temps de planter les arbustes, arbres etc.

Concernant la place de la mairie et le parvis de l'école, les pavés ont été commandés mais ils ne seront pas livrés avant janvier.

La panne de l'éclairage public a été notifiée au SDEEG et nous espérons que les lampadaires secteur école et RD 672 vers Sauveterre seront remis en service cette semaine.

Le permis de construire pour le nouveau hangar communal a été accordé par le service instructeur avec un démarrage de construction prévu pour début novembre.

Il est à noter que l'accès à la salle des fêtes se fait pendant les travaux par l'arrière. Un système d'éclairage par détection a été mis en place.

Nous vous remercions pour votre compréhension pendant ces travaux et nous vous assurons que nous essayons au maximum de garantir la sécurité de tous (usagers et ouvriers du chantier) en occasionnant le moins de gêne possible.

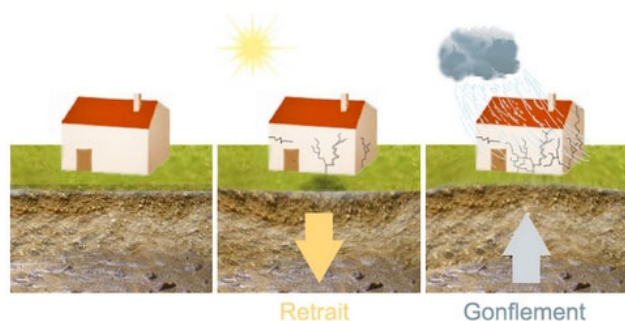


La rénovation de ce bâtiment, appartenant aujourd'hui à la commune a commencé cet été. La mise en location des trois logements sera prévue au plus tard en septembre 2023!

DECLARATION D'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR LA SECHERESSE 2022

Au vu de la sécheresse exceptionnelle de ces derniers mois, la commune va déposer à nouveau en fin d'année, un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle consécutive aux mouvements de terrains différentiels liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2022 auprès du Ministère de l'intérieur.

Les personnes ayant constaté des dégâts sur leur habitation en lien avec la sécheresse sont invitées à transmettre à la mairie un dossier comprenant un courrier décrivant la nature des dégâts et la date de leur survenance, ainsi que si possible des photos, avant le 30 novembre 2022.



Pour information: Le dépôt de la demande auprès du Préfet qu'effectue le Maire pour l'examen par la commission interministérielle n'implique pas une reconnaissance automatique de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse. Seule la publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel

valide le classement de la commune. Ensuite, les experts d'assurance jugeront si les dégâts constatés sont les conséquences de la sécheresse. Les demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relatives à l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de l'année 2022 seront instruites en 2023.

Le Journal Officiel publie par voie d'arrêté interministériel la liste des communes reconnues ou non-reconnues en état de catastrophe naturelle. La préfecture notifie à chaque commune l'arrêté la concernant via le site iCatNat. La commune informe ses administrés de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin qu'ils puissent en faire part sous 10 jours à leurs assurances.

CRÉER & DÉVELOPPER MON ENTREPRISE

QUI CONTACTER ?

Espace Info Entreprendre du Cœur Entre-deux-Mers

Structure publique de développement économique
du territoire du Cœur Entre-deux-Mers



20 bis Grand Rue à Targon
05.56.23.95.17 entreprendre@coeurentre2mers.com
www.coeurentre2mers.com /

**UN ACCOMPAGNEMENT
GRATUIT & personnalisé**
de proximité pour

- ▶ créer mon entreprise
- ▶ développer mes activités de marketing digital et de e-commerce
- ▶ mobiliser des aides ou financement de mon projet
- ▶ construire un projet économique Collectif public ou privé





IL EST TEMPS DE PREPARER VOTRE

AVENIR

VENEZ VOUS FORMER AUX METIERS DU SECOND-OEUVRE



Formation délivrée par le Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique sur les communes de :

- Faleyras
- St Laurent du Bois
- Blasimon
- Sauveterre de Guyenne

05 55 17 73 92

contact@campusdeformation.fr

CHANTIER FORMATION INTERCOMMUNAL
DU 22 NOV 2022 AU 7 JUIN 2023



FORMATION SUR SITE
Peinture Intérieur/extérieure
Pose de placo
Sol - Faïence - Carrelage



RENSEIGNEMENTS
Campus de Formation
Mairie
Espace France Service
Conseiller emploi formation



Projet cofinancé dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences

Projet cofinancé par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine

Sous réserve du financement par le Département de la Gironde

INFORMATION COLLECTIVE

Jeudi 10 novembre 2022 à 14h

SALLE DES FÊTES ST LAURENT DU BOIS

40 le Bourg-Ouest, 33540 St Laurent du Bois



PRÉSENTATION DES MÉTIERS DU TP
ENTREPRISE FAYAT
ERIP SUD GIRONDE

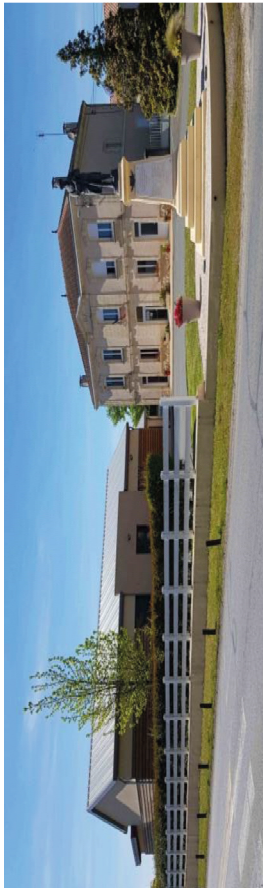
VISITE DU CHANTIER DE
RÉAMÉNAGEMENT DU BOURG
DE ST LAURENT DU BOIS

Inscription auprès de votre
conseiller(e) ou au 06 89 85 00 37



Projet cofinancé dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences

Projet cofinancé par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine



NOUVEAU A SAINT LAURENT DU BOIS PROPOSITION DE COURS DE KARATÉ

les lundis à la salle des fêtes

Cours enfants à partir de 7 ans de 17h45 à 18h45

Cours ados/adultes à partir de 12 ans de 19h à 20h30

Cours assurés par GANARIN Frédéric

DEVEPS perfectionnement sportif karaté
BNVEPS activités physiques pour tous
Seme DAN

École shotokan

Renseignements :
06 77 72 58 58

Minimum 3 élèves
par cours pour une ouverture

